

Du vingt neuf juillet mil neuf cent-cinq, à six heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Agnès Louise Pilemon

Agé de vingt cinq ans, né à La ferdé
 département d u Var le vingt deux du mois
 d e mai mil huit cent quatre vingt profession
 d e cultivateur domicilié à La ferdé département
 d u Var fils unique de feu Pierre Charles
 Agnès né à La ferdé département
 d u Var, en son vivant profession de carrier
 domicilié à La ferdé département d u Var
 et de Langier Marie Emile née à La ferdé
 département d u Var, son épouse, domiciliée à La ferdé (Var)
 La mère ici présente et consentante, d'une part.

Et de Dolore Louise Elise

Agé de vingt deux ans, née à Ajaccio
 département d u Var le six du mois
 d e Janvier mil huit cent quatre vingt deux profession
 d e sœur domiciliée à La ferdé département
 d u Var fille unique de Dolore Auguste
 Hypolite Joseph née à La Beau département
 d u Var profession de reboute du port
 domicilié à La ferdé département d u Var
 et de Lucienne Catherine née à Sierres
 département d u Var, en son vivant domiciliée à Javelon (Var)
 Le père ici présent et consentant, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage
 faites, sans opposition, les dimanches neuf et seize
 juillet mil neuf cent cinq demeurées affiches pendant
 le délai voulu par la loi;

- 2° Sur l'acte de naissance du futur époux;
- 3° Sur l'acte de décès du père du futur époux;
- 4° Sur l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse;
- 5° Sur l'extrait de l'acte de décès de la mère de la future épouse;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage à la date du vingt huit du mois de juillet mil neuf cent cinq par devant M^r Alexis Jorlet notaire à La ferdé département d u Var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Dolore Louise Elise et l'autre Agnès Louise Pilemon



Le tout en présence de Langier Cosme
 domicilié à La ferdé département d u Var
 Agé de cinquante cinq ans, profession de carrier, marié

De Audoubert Jules
 domicilié à La ferdé département d u Var
 Agé de trente deux ans, profession d e propriétaire, marié

De Laveau Louis Serge
 domicilié à La ferdé département d u Var
 Agé de soixante quatre ans, profession d e reboute de la future épouse, marié

Et de Meiffren Laurent
 domicilié à La ferdé département d u Var
 Agé de cinquante deux ans, profession d e reboute du port, marié

Après quoi M^r Alexis Jorlet, notaire de la commune de La ferdé

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties.

Elise Dolore Agnès Louise Pilemon
 Emilie Agnès Langier Laveau
 J. Audoubert Meiffren
 Jorlet